

Action foncière - Rue Richebourg - Aliénation immobilière à Mme LIMITO et M. JEANCLERC

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville est propriétaire d'une maison située au 25 rue Richebourg, cadastrée section AZ n° 7, pour une contenance de 0 a 48. Cette propriété a été acquise par voie d'expropriation à M. JEANCLERC René, dans le cadre de la rénovation de l'îlot 86 du secteur sauvegardé de Battant.

La Commission d'Urbanisme a décidé le 6 mai 1994 d'aliéner cette maison en vue de sa réhabilitation. A cette occasion, les héritiers de M. JEANCLERC René, Mme LIMITO Micheline et M. JEANCLERC Pierre, ont fait valoir leur droit de rétrocession.

Un accord est intervenu aux conditions suivantes :

- prix de vente de 50 000 F,
- obtention d'un permis de construire respectant les dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- obligation de rénover ce bien dans un délai de 18 mois après la signature de l'acte notarié.

La recette sera encaissée au chapitre 922.212.00501.30100 et réaffectée en dépenses au chapitre 922.212.00501.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette aliénation et autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.